



Formulaire en ligne
www.dippach.lu



PRIME D'ENCOURAGEMENT

Nom

Rue / N°

Prénom

Code postal

Téléphone

Localité

Compte bancaire IBAN

Titulaire du compte

**DEMANDE
À RENVoyer**

Commune de Dippach
B.P. 59
L-4901 Bascharage

AVANT LE

17.11.2023

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

Année d'étude 7 ^{ème} > 4 ^{ème}	65€
Année d'étude 3 ^{ème}	75€
Année d'étude 2 ^{ème}	85€
Année d'étude 1 ^{ère}	100€
Université / Autre	125€

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL OU PROFESSIONNEL

Année d'étude 7 ^{ème} > 4 ^{ème}	65€
Année d'étude 3 ^{ème}	75€
Année d'étude 2 ^{ème}	85€
Année d'étude 1 ^{ère}	100€

Pour les étudiants qui suivent des études supérieures, universitaires, ou non universitaires, le montant de la prime d'encouragement est fixé à 125€ par année d'études passée avec succès. La prime sera virée sur votre compte bancaire après le délai de réponse, dans les meilleurs délais.

ATTENTION: PIÈCE(S) À JOINDRE À LA DEMANDE !!! (des copies gratuites peuvent être faites à la mairie)

**dans les deux cas:
merci de bien vouloir
nous joindre un relevé
d'identité bancaire (RIB)
à votre demande*

POUR LES LYCÉENS

- un certificat établi par l'école que l'enfant a réussi avec succès l'année scolaire 2022/2023
- ou une copie du bulletin du troisième trimestre de l'année scolaire 2022/2023

POUR LES UNIVERSITAIRES

- une copie de l'inscription de l'année scolaire 2022/2023

Date et lieu

Signature du demandeur

Signature du père/mère/tuteur légal